

Le Sommet des évêques sur la protection des mineurs s'ouvre aujourd'hui à Rome. La Suisse a déjà introduit la tolérance zéro, avec dénonciation à la police ou demande d'extrait de casier judiciaire

# «Si cela arrive, alors parlez!»

PASCAL FLEURY

**Vatican** • Des aujourd'hui et jusqu'à dimanche se tient à Rome le Sommet des évêques sur la protection des mineurs. Environ 180 participants dont le président des évêques suisses, Felix Gmür, des représentants des congrégations religieuses, des experts laïcs ainsi que des victimes tenteront d'apporter des réponses au fléau mondial des abus sexuels, qui entache depuis des années la crédibilité de l'Église catholique. M<sup>r</sup> Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, évoque les mesures déjà prises ou encore à prendre pour pouvoir enfin appliquer le principe de la «tolérance zéro» prôné par les victimes et le pape.

Le pape François veut que cette rencontre soit «un acte de forte responsabilité pastorale». Comment comprendre cela? M<sup>r</sup> Charles Morerod: Très long-temps, la seule règle de l'Église était de cacher le problème des abus sexuels. On accusait les victimes de mentir. Les jeunes qui se plaignaient recevaient une gifle de leurs parents. Cette attitude était encouragée par le clergé lui-même. Dire aujourd'hui aux victimes: «Vous n'avez pas menti, c'était vrai», est déjà un grand soulagement pour elles. Mais reconnaître le problème, cela ne le supprime pas. C'est pourquoi j'interpelle les gens: «Si quelque chose arrive, dites-le! C'est très important, pour éviter que les abus continuent. Je ne prétends pas que ce soit facile de parler, mais il faut absolument développer une culture de la parole.

Le sommet romain se concentrera sur les agressions commises contre les mineurs. Que se fait-il déjà pour leur protection en Suisse romande? Depuis plusieurs années, tous les employés du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF), y compris les bénévoles, doivent suivre des cours de prévention donnés par des psychologues de l'association ESPAS (Espace de soutien et de prévention - Abus sexuels), une association indépendante de l'Église. Le diocèse de Sion vient également de rendre obligatoire le

même atelier de prévention pour tous ses agents pastoraux francophones. Le but de ces cours est de permettre aux gens de repérer les problèmes, d'interpréter les situations, les zones grises.

Depuis janvier, nous avons aussi une Charte contre les abus sexuels dans le diocèse LGF, qui est en train d'être présentée canton par canton et que tout employé devra signer. Cette charte vise à responsabiliser les personnes travaillant pour l'Église et à les guider en cas de problème: un peu comme dans un exercice d'alerte incendie. Le personnel doit également fournir un extrait spécial de casier judiciaire.

Cette charte, l'une des premières du pays, exige la dénonciation de tout cas d'abus ou de soupçon...

Les cas d'abus avérés sont signalés à la justice, tandis que les soupçons sont analysés par nos personnes de contact dans chaque canton avec l'aide de l'association ESPAS. Les instances de l'Église n'enquêtent pas elles-mêmes, n'étant pas habilitées ni formées pour le faire. Les personnes soupçon-



## «Tout le personnel de l'Église doit fournir un extrait de casier judiciaire»

M<sup>r</sup> Charles Morerod

nées ne sont pas informées, pour éviter une éventuelle destruction de preuves, par exemple du matériel pédopornographique dans un ordinateur. Les avertissements d'ailleurs une forme de complicité. J'ai discuté de ces procédures avec des policiers de la brigade des



Une marche blanche, visant à dénoncer l'absence de mesures à l'encontre des auteurs d'actes pédophiles, avait eu lieu en février 2017 sur la place Georges-Python à Fribourg. (A. B. WICHÉ-ARCO-UFES)

mazurs vaudoise ainsi qu'avec un procureur. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières. Les enquêtes policières permettent aussi de disculper clairement un accusé en vérifiant si des soupçons ne sont pas fondés. Pareille pratique est possible dans notre État de droit, mais n'est peut-être pas applicable au niveau mondial

Il y a juste deux ans, une Marche blanche à Fribourg dénonçait l'absence de mesures à l'encontre des personnes ayant commis des actes pédophiles. Où en est-on aujourd'hui?

En effet, cette question touche tant l'Église que la société civile. On a mieux connu les possibilités de sanctions, mais on a encore du progrès à faire. Les sanctions sont décidées à Rome. En attendant, ce que nous pouvons faire à l'échelle du diocèse, à titre provisoire, c'est de retirer son ministère à la personne incriminée. C'est

clair que dans ce domaine délicat, la présomption d'innocence reste un principe capital. Cette suspension peut d'ailleurs être contestée, et nous valoir un procès. A l'époque, un prêtre sanctionné à Genève a porté plainte car le motif de licenciement était illégal, car prescrit. Rome peut confirmer les mesures de précaution. Le pape a récemment réduit à l'état laïc l'ancien archevêque de Washington Theodore McCarrick. C'est la sanction la plus grave pour un clerc dans le Code de droit canonique, mais elle ne résout pas entièrement le problème, puisque la personne peut continuer ses agissements dans la vie civile. C'est pourquoi je préfère très nettement que les affaires soient traitées par la justice civile. Le problème, c'est quand l'État ne peut pas le faire, parce qu'il y a prescription. Or l'énorme majorité des cas qui se présentent à nous sont prescrits.

Selon le Père Hans Zollner, de la commission pontificale pour la protection des mineurs, 95% des prêtres n'ont jamais commis d'abus sexuels sur les mineurs. Autrement dit, un prêtre sur vingt en aurait commis...

Ce chiffre global préoccupant ne correspond pas à la situation actuelle de notre diocèse. Mais il est vrai que certaines cultures ecclésiales favorisent les abus. C'est typiquement le cas dans une société où le prêtre est mis sur un piédestal, où l'on n'ose pas l'accuser. Dans certains pays, me disait récemment un abbé, devenir prêtre c'est devenir «juste un peu moins que Dieu». Il est frappant d'observer que les abus commis autrefois dans notre diocèse l'étaient davantage dans les trois autres cantons. Le prêtre était alors quasiment intouchable. Dans certaines régions, les prêtres sont encore sur ce piédestal, une position qui attire des vocations parfois douteuses.

Comment améliorer l'image des prêtres et redonner sa crédibilité à l'Église?

J'ai entendu a plusieurs reprises, et pas qu'en Suisse, que des paroissiens s'étaient sentis la responsabilité de soutenir leurs prêtres, ce qui a étonné les prêtres eux-mêmes. D'autres paroissiens en revanche ont décidé de quitter l'Église en raison de toutes ces affaires d'abus sexuels. Pour redonner confiance en l'Église, je suis convaincu qu'il faut appliquer ce que Jésus a dit: «La vérité vous rendra libres». Il s'agit de reconnaître qu'il y a un problème et de cerner les conditions qui ont pu favoriser les abus. On dit qu'un mineur sur cinq est victime d'abus en Suisse, tous milieux confondus. C'est énorme. C'est pourquoi, je le répète: Pardieu!

LA LIBÉRIE

La Charte contre les abus sexuels du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg peut être consultée sur le site [www.diocese-egl.ch](http://www.diocese-egl.ch)



Le pape a récemment réduit à l'état laïc l'ancien archevêque de Washington Theodora McCarrick. (A. YSTON)

## Chaîne des responsabilités revue

Le sommet sur la protection des mineurs prévoit une redéfinition de la chaîne des responsabilités. Explications.

Depuis 2001, les évêques sont dessaisis du jugement des affaires d'abus sexuels. «Nous devons les transmettre systématiquement à Rome», explique Mgr Morerod. Cela vient du fait que ces affaires n'étaient souvent pas bien traitées sur place, qu'on avait tendance à cacher les choses. Or il apparaît que cette centralisation est lente, le personnel romain étant numériquement limité. Pour améliorer la situation, les participants au sommet romain sur la protection des mineurs consacreront une journée à redéfinir la chaîne des responsabilités. Le traitement des cas pourra être décen-

tralisé, par exemple à l'échelle continentale. «Je serais tout à fait d'accord d'envoyer les cas qui m'arrivent à un endroit autre que Rome, du moment que leur traitement ne reste pas local», commente l'évêque fribourgeois. Selon lui, une gestion à l'échelle internationale garantirait mieux la transparence.

En matière de traitement des cas de pédophilie, la Suisse a une réputation de bon élève. Les évêques suisses ayant mis en place assez tôt des commissions pour écouter les victimes. «Nous avons déjà été sollicités par plusieurs autres évêques, prêtres et victimes de l'étranger intéressés par notre expérience. Notre témoignage pourrait aider», note M<sup>r</sup> Charles Morerod. PFV

## POUR UNE RÉPARATION FINANCIÈRE UNIQUE

Du'en est-il des réparations financières? Au niveau suisse, les diocèses, les communautés religieuses et les corporations ecclésiastiques cantonales alimentent une caisse gérée par une commission nationale de réparation. «Nous avons déjà investi environ 1,5 million de francs, à raison de 500 000 fr. par an [donc environ 60 000 fr. annuels versés par le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg]», affirme M<sup>r</sup> Charles Morerod. Ces réparations concernent les cas prescrits. Les réparations financières ne sont pas identiques pour toutes les victimes, «il y a un désaccord interne sur cette question», explique l'évêque. Les Romands sont favorables à un montant unique de 15 000 fr. Mais ils sont minoritaires par rapport aux Allemandes,

qui préfèrent, pour l'instant, se calquer sur le système des tribunaux de l'État et verser des montants différents en fonction de chaque délit. «Jusqu'à présent, la fourchette des réparations attribuées varie entre 5000 et 20 000 fr.», précise l'évêque, qui est personnellement favorable au montant unique de réparation.

Du côté des associations d'aide aux victimes, le Groupe SAPEC prône également la réparation financière unique. Selon son président Jacques Nuoffer, une modification pourrait intervenir en 2021 lors de la rediscussion de l'accord. A l'échelle européenne, les indemnisés de réparation sont souvent symboliques, mais elles attestent que l'Église reconnaît sa responsabilité morale dans ces abus», se réjouit-il. PFV